

Rapport d'activité

2013



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES	7
2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2012.....	9
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	10
3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2013	11
3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE	11
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2012.....	11
3.1.2 Contrôles récurrents	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	12
3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	13
3.3 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	13
3.3.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)	13
3.3.2 Commissaires aux comptes du Mécanisme européen de stabilité (MES)	13
3.3.3 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	13
4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	15
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE.....	15
4.2 COMMISSION DES INSTITUTIONS ET DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE	15
4.3 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	15
5. RELATIONS INTERNATIONALES	17
5.1 COUR DES COMPTES EUROPÉENNE.....	17
5.2 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	17
5.2 INTOSAI.....	17
5.3 AISCCUF	17
6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES	19
6.1 PERSONNEL.....	19
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES	19



Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2013, le collège de la Cour des comptes a consacré 25 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2012 ou abordés en 2013,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 18 décembre 2013, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2014.

2. Finalisation des contrôles entamés en 2012

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2013, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2009 et 2010 des organismes suivants :

- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;
- Centre national sportif et culturel.

Au courant de l'année 2013, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2009 à 2011 des organismes suivants :

- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Centre de prévention des toxicomanies.

Au courant de l'année 2013, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2010 et 2011 des organismes suivants :

- Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster ;
- Salle de concerts Grand-Duchesse Joséphine-Charlotte ;
- Centre de musiques amplifiées.

Au courant de l'année 2013, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2009 à 2012 de l'organisme suivant :

- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques.

2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2013 les travaux sur deux contrôles sélectionnés du programme de travail de l'année 2012 ont été poursuivis.

3. Exécution du programme de travail pour l'année 2013

En 2013, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 20 décembre 2012 dans son programme de travail pour l'exercice 2013, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2012

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2012, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 23 septembre 2013. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés en date du 8 octobre 2013 et présenté en date du 27 janvier 2014 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2013, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques ;
- Service de renseignement ;
- Caisse de consignation.

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Commission de surveillance du secteur financier ;
- Université de Luxembourg ;
- Fonds national de solidarité ;

- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe ;
- Fonds Belval ;
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau Kirchberg ;
- Fonds de rénovation de quatre îlots de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Communauté des transports ;
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- Centre de prévention des toxicomanies ;
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;
- Institut national de formation continue ;
- Office national du remembrement ;
- Caisse de consignation ;
- Fonds de solidarité viticole.

3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2013, les travaux relatifs à un contrôle sélectionné a été entamé et continué au-delà de la fin de l'année 2013 par la Cour.

En date du 15 juillet 2013, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des députés son

- rapport spécial sur les établissements publics 2013.

3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

Au cours de l'année 2013, la Chambre des Députés a demandé d'établir deux rapports spéciaux qui n'ont pas encore abouti à une publication.

En date du 17 juillet 2013, la Chambre des Députés a sollicité à la Cour un rapport spécial relatif au contrôle du secrétariat de la médiateure.

3.3 Activités internationales

3.3.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Les 13 et 14 mai 2013, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles à la réunion des organismes nationaux de contrôle financier compétents afin de discuter et de commenter le rapport d'activité 2012 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

3.3.2 Commissaires aux comptes du Mécanisme européen de stabilité (MES)

Au cours de l'année 2013, le président de la Cour des comptes a exercé son mandat de commissaire aux comptes du Mécanisme européen de stabilité en qualité de représentant institutionnel du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3.3 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un membre de la Cour a participé le 12 mars 2013 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

4. Relations avec la Chambre des Députés

4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2013, des membres de la Cour ont pris part à 3 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics – année 2013.

4.2 Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Le président de la Cour des comptes a participé à des réunions de la commission ayant pour objet :

- le rapport de la Cour des comptes sur l'observation des dispositions des articles 2, alinéa 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12, et 13 de la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques pour l'exercice 2011.

4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2014 établi par cette dernière a été transmis le 20 juin 2013 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 20 juin 2013, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2012 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.

5. Relations internationales

5.1 Cour des comptes européenne

Le 5 novembre 2013, la Cour des comptes a assisté à la présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2012 de la Cour des comptes européenne par Monsieur Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne.

5.2 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé à une réunion du VAT working group du Comité de contact des présidents des ISC de l'Union européenne à Bucarest du 9 au 11 septembre 2013.

La Cour a participé les 10 et 11 octobre 2013 à la réunion annuelle du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie).

5.2 INTOSAI

La Cour a participé au congrès INCOSAI 2013 des pays membres de l'INTOSAI (International organisation of supreme audit institutions) organisé à Pékin du 22 au 27 octobre 2013.

5.3 AISCCUF

La Cour des comptes été représentée à la conférence des chefs des ISC (Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) des pays membres de l' AISCCUF (Association internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ayant en commun l'usage du français) qui a eu lieu à Rabat (Royaume du Maroc) les 7 et 8 novembre 2013.

6. Administration de la Cour des comptes

6.1 Personnel

Situation du personnel au 1.1.2013

Au 1^{er} janvier 2013, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 10 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 9 agents dont 4 à tâche partielle

Situation du personnel au 1.1.2014

Au 1^{er} janvier 2014, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 10 agents dont 2 à tâche partielle et 2 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 10 agents dont 4 à tâche partielle

Au cours de l'année 2013, la Cour des comptes a procédé au recrutement d'un agent employé carrière S à tâche complète et à durée indéterminée.

6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2013 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 24 janvier 2013.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2013 s'établissent au 31 décembre 2013 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.993.682,00 euros
	Recettes diverses	6.136,78 euros
	Intérêts créditeurs	358,05 euros
	Total (1)	<u>4.000.176,83 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	3.655.169,56 euros
	Frais de fonctionnement	177.907,64 euros
	Dépenses en capital	36.157,79 euros
	Total (2)	<u>3.869.234,99 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	130.941,84 euros



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-21 63 Luxembourg
Fax : (+352) 472186



cour-des-comptes@cc.etat.lu